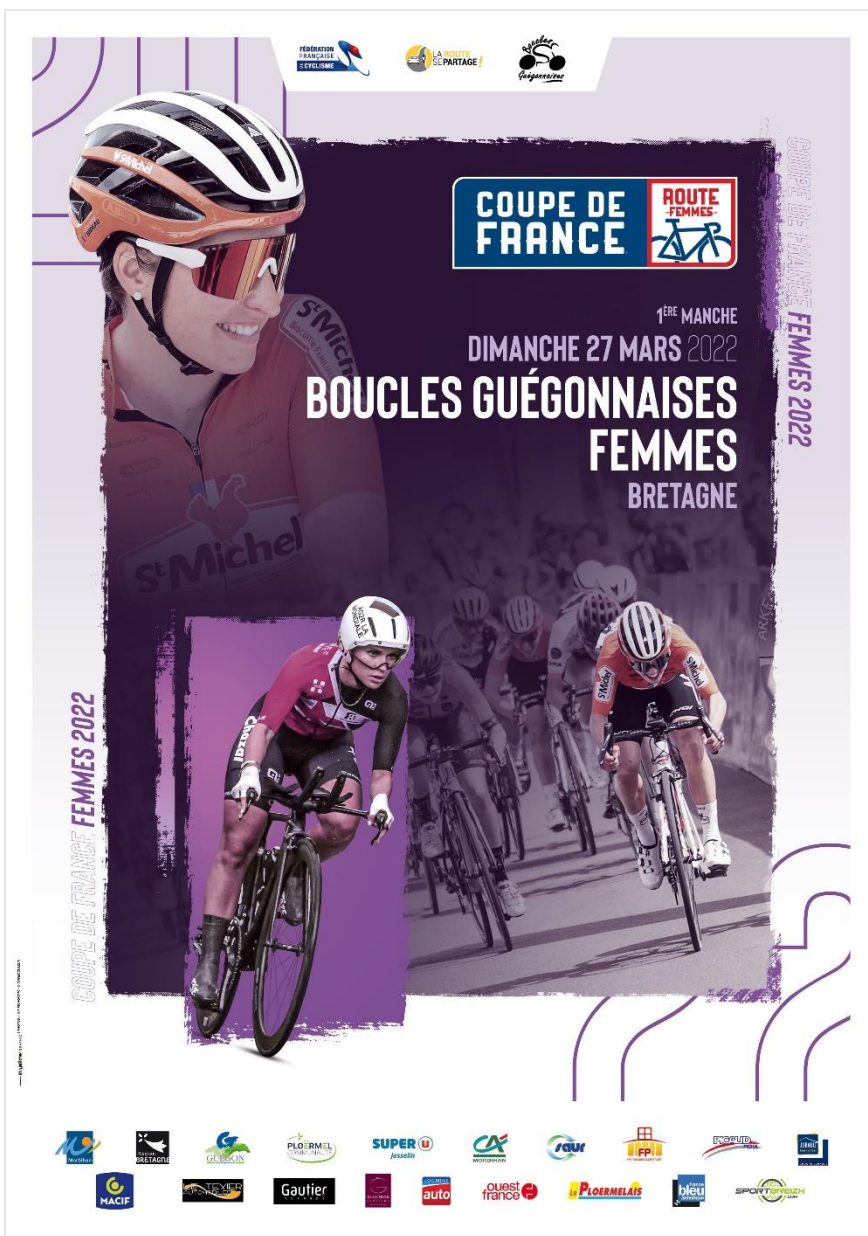


GUIDE DE ROUTE



**BOUCLES GUÉGONNAISES
FEMMES
(BRETAGNE)**

DIMANCHE 27 MARS 2022



COUPE DE FRANCE N FEMMES 2022

1^{ERE} MANCHE - BOUCLES GUEGONNAISES FEMMES (BRET)

Officiels et engagements	3
Règlementation	4-5
Lieux pratiques	6
Mesures Sanitaires	7
Récompenses / Dotations	8
Liste des N Femmes engagées	9
Carte et profil du parcours	10-11
Itinéraire-horaire	12
Contacts	13
Partenaires	14

ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation des BOUCLES GUEGONNAISES, 1ère manche de Coupe de France Femmes, est constitué par les membres suivants :

Président	Xavier CASTEL
Vice-président	Yannick THOMAS
Vice-président	Philippe MOY
Secrétaire	Nathalie NOËL
Trésorier	Gilbert LE BRAZIDEC Hervé ROSELIER
Responsable course	Jacques ROTURIER

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du jury	BERTHELOT Gabriel
Commissaire 1	ROUZIERE Mickael
Commissaire 2	ROBIC Yann
Juge à l'arrivée	GLOAGUEN Julien
Commissaire moto 1	ROBIN Arnaud
Commissaire moto 2	LE DASTUMER Christophe

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des structures « National Femmes », les équipes participantes à chaque manche de Coupe de France devront s'engager **OBLIGATOIREMENT** par internet (outil Cicle Web) **au plus tard à J-6** avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve via Cicle Web.

La **clôture des engagements** est fixée au :

Jeudi 24 mars 2022 à 20h00

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements sont à effectuer sur la plateforme FFC Cicle-web à partir du site internet de la Fédération.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES	
1ère Catégorie	3ème Catégorie
2ème Catégorie	Junior

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC :

- [Titre 2-Epreuves sur route](#)
- [Reglement-CPF-Femmes-2022](#)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve des BOUCLES GUEGONNAISES Féminines est organisée par le Comité d'organisation des BOUCLES GUEGONNAISES sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

L'épreuve aura lieu le 27 mars 2022.

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Femmes 1ère, 2ème et 3ème catégorie et juniors.

Elle est inscrite au calendrier « National Femmes » de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est la 1ère manche de la Coupe de France National Femmes 2022.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Participant·es admises (1ère, 2ème, 3ème cat. et juniors) par ordre de priorité :

- ▶ Équipes labellisées « National 1 Femmes », *
- ▶ Équipes labellisées « National 2 Femmes », *
- ▶ Sélections régionales,
- ▶ Sélections départementales,
- ▶ Clubs,
- ▶ Individuelles de clubs
- ▶ Individuelles d'équipes UCI **
- ▶ Équipes étrangères sur invitation ***

* effectif définitif déclaré au 28 février 2022.

** max. trois d'une même équipe UCI

*** max. quatre équipes étrangères (non enregistrées UCI)

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le samedi 26 mars 2022 à partir de 16h00 à l'École Saint Gildas, 13 rue Saint Cado à GUEGON (Morbihan).

La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 16h à 17h45 le samedi 26 mars 2022.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des arbitres est fixée à 18h00 et aura lieu au même endroit.

ARTICLE 5. RADIO - TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence communiquée à la réunion des DS.

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par HERMINE COURSES.

Le service est assuré au moyen de 2 voitures neutres, avec chauffeurs et mécaniciens.

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire, au minimum, d'un BF3 Route ou Entraîneur Club Expert.

En l'absence des diplômés ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du règlement de la Coupe de France.

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé. L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

En accord avec le règlement de la Coupe de France Femmes 2022, l'ordre des voitures sera défini comme suit :

Pour la 1 ^{ère} épreuve de la Coupe de France	1 ^{er} tirage au sort	2 ^{ème} tirage au sort	3 ^{ème} tirage au sort	4 ^{ème} tirage au sort
Équipes présentes à la réunion	Oui	Oui	Non	Non
Équipes qui répondent aux dispositions de l'article 9	Oui	Non	Oui	Non

ARTICLE 7. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement, s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur des courses en ligne. Ravitaillement à pied à poste fixe au kilomètre 5, 200 mètres avant le Rond-Point dit de la Ville Alain. Ce point pourra être modifié à la convenance du jury des commissaires en accord avec l'organisation.

ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE

Toute concurrente arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps de la vainqueur ne figurera dans le classement. De plus, durant

l'épreuve et pour des raisons de sécurité, toute concurrente dépassant 10 min du peloton principal devra s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ Classement Scratch,
- ▶ Classement individuel Junior
- ▶ Classement Points Chauds
- ▶ Classement par équipe de l'épreuve
- ▶ Classement par équipe National 1
- ▶ Classement par équipe National 2

Classement Points Chauds

Un classement Point Chaud sera disputé sur la ligne d'arrivée lors du 4ème, 6ème et 8ème passage sur la ligne soit à l'issue du 3ème, 5ème et 7ème tour (km 36,600, km 56,400 et km 76,200).

Les 3 premières concurrentes se verront attribuer des points selon le barème suivant : 4 - 2 - 1 points

En cas d'égalité de points entre les concurrentes au classement général des points chauds, celles-ci sont départagées dans un premier temps, par leur nombre de premières places au classement Point Chaud et enfin selon leur place au classement de l'épreuve.

ARTICLE 10. PRIX DE L'ÉPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

PRIX COURSE : 1 220,00€			
Classement individuel			
1 ^{ère}	246 €	11 ^{ème}	21 €
2 ^{ème}	183 €	12 ^{ème}	20 €
3 ^{ème}	146 €	13 ^{ème}	18 €
4 ^{ème}	122 €	14 ^{ème}	17 €
5 ^{ème}	98 €	15 ^{ème}	15 €
6 ^{ème}	85 €	16 ^{ème}	14 €
7 ^{ème}	67 €	17 ^{ème}	14 €
8 ^{ème}	55 €	18 ^{ème}	14 €
9 ^{ème}	37 €	19 ^{ème}	12 €
10 ^{ème}	24 €	20 ^{ème}	12 €

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de **1 220,00 euros**.

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à l'Ecole Saint Gildas 13 rue Saint Cado à GUEGON.

ARTICLE 12. PROTOCOLE

Ceux-ci sont obligatoires pour les récipiendaires elles devront se présenter en tenue, en tenue :

- ▶ Les 3 premières concurrentes de l'épreuve
- ▶ La lauréate du classement Point Chaud

ARTICLE 13. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de la circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée » validée par la Préfecture du

MORBIHAN. Tous véhicules dans la bulle de la course ont pour obligation de rouler avec les feux de croisements allumés.

ARTICLE 14. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société ChronoConsult : contact@chronoconsult.fr / 04 56 59 00 74.

ARTICLE 15. DEVELOPPEMENT DURABLE

Une zone de déchets sera mise en place au kilomètre 5 du circuit, sur 300 mètres avant le Rond-Point dit de la Ville Alain. Obligation de la respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans cette zone sous risque de pénalités.

ARTICLE 16. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS

**Date /
Horaire** 26 mars 2022
de 16h00 à 17h45

Lieu Ecole Saint Gildas
13 rue Saint Cado
GUEGON

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

**Date /
Horaire** 26 mars 2022 à 18h00

Lieu Ecole Saint Gildas
13 rue Saint Cado
GUEGON

SIGNATURE

Horaire 27 mars 2022
de 8h30 à 9h20

Lieu Podium protocolaire

LOCAL ANTI-DOPAGE

Lieu Ecole Saint Gildas
13 rue Saint Cado
GUEGON

HOPITAL

Centre Hospitalier Alphonse Guérin

7 Rue du Roi Arthur, 56800 Ploërmel
Tél : 02 97 73 26 26

HEBERGEMENTS

OFFICE DE TOURISME**Office de tourisme Josselin**

Adresse : 1 Rue George le Berd, 56120 Josselin
Téléphone : 02 97 22 36 43

Office de tourisme Ploërmel

Adresse : 5 Rue du Val, 56800 Ploërmel
Téléphone : 02 97 22 36 43

Mairie de Guégon

Adresse : 1 place du General-de-Gaulle
Téléphone : 02 97 22 20 64
Mail : mairie@guegon.fr

Gîte à sainte croix

13 rue sainte croix 56120 Josselin
Contact: Fabrice
Mail: leguethenoc2@orange.fr
Tél: 06 50 46 94 30



SOUS RESERVE DE NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES

Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 24 janvier 2022, pour les compétitions et manifestations soumises à déclaration ou autorisation dans l'espace public et la voie publique. Ainsi, à compter du 24 janvier 2022, le pass vaccinal est venu se substituer au pass sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus. Le pass sanitaire reste en vigueur pour les personnes de 12 à 15 ans.

Participants et encadrements : Le pass vaccinal est obligatoire à partir du 1er participant pour les 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans dans les mêmes conditions. Le pass vaccinal est également obligatoire pour les encadrants des participants. En dehors de la pratique, le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

Spectateurs : Il n'y a pas d'obligation du pass vaccinal et du pass sanitaire pour les spectateurs et aucun contrôle à réaliser par l'organisateur sur le parcours. Le pass vaccinal est obligatoire pour les spectateurs de 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans, uniquement, **si c'est le cas, sur les zones de départ et d'arrivée dont l'accès est contrôlé**, au motif que ces zones sont considérées comme des ERP PA (plein air) éphémères. Le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral. Le pass vaccinal est obligatoire pour les spectateurs de 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans, uniquement, **si c'est le cas, sur les zones de départ et d'arrivée dont l'accès est contrôlé**, au motif que ces zones sont considérées comme des ERP PA (plein air) éphémères.

Qu'est-ce que le pass Vaccinal ? (pour les 16 ans et plus)

Il faut l'une des trois pièces suivantes :

- ▶ Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans

le délai imparti seulement pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles ;

- ▶ Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- ▶ Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le pass vaccinal est exigé.

Qu'est que le pass sanitaire ? (pour les 12 à 15 ans)

Il faut l'une des quatre pièces suivantes :

- ▶ Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet ;
- ▶ Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 heures ; • Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- ▶ Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le pass sanitaire est exigé.

Le contrôle du pass vaccinal ou du pass sanitaire

est réalisé par l'organisateur par le biais de personnes qu'il aura désignées à cet effet. Les personnes peuvent présenter leur pass soit sur leur téléphone, avec l'application "TousAntiCovid", soit au format papier, avec l'attestation qui leur a été remise après leur vaccination ou leur dépistage. Pour vérifier les données digitales, il convient de télécharger l'application « TousAntiCovid Verif ». Les données traitées lors du contrôle ne peuvent être conservées et réutilisées à d'autres fins.



A CHAQUE EPREUVE

Les **3 premières de l'épreuve** seront récompensées au cours de la cérémonie protocolaire.

L'organisateur récompensera chacune d'entre elle par un trophée ainsi qu'un bouquet de fleurs.

En outre, la **première « Junior »** (17/18 ans), la **première équipe de l'épreuve**, la **première structure N1 de l'épreuve** et la **première structure N2 de l'épreuve** pourront être récompensés.

Les participantes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

La Fédération Française de Cyclisme remettra un trophée aux trois premières équipes du classement général National 1 Femmes et aux trois premières équipes du classement général National 2 Femmes

La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale de la Coupe de France Femmes programmée le 25 septembre 2022.

GRILLE DES PRIX

CLASSEMENT GENERAL

Place	N1	N2
1^{ère} équipe	1 300 €	875 €
2^{ème} équipe	1 000 €	600 €
3^{ème} équipe	800 €	500 €
TOTAL	3 100 €	1 975 €

TOTAL DES PRIX

La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France Femmes de **5 075€**.



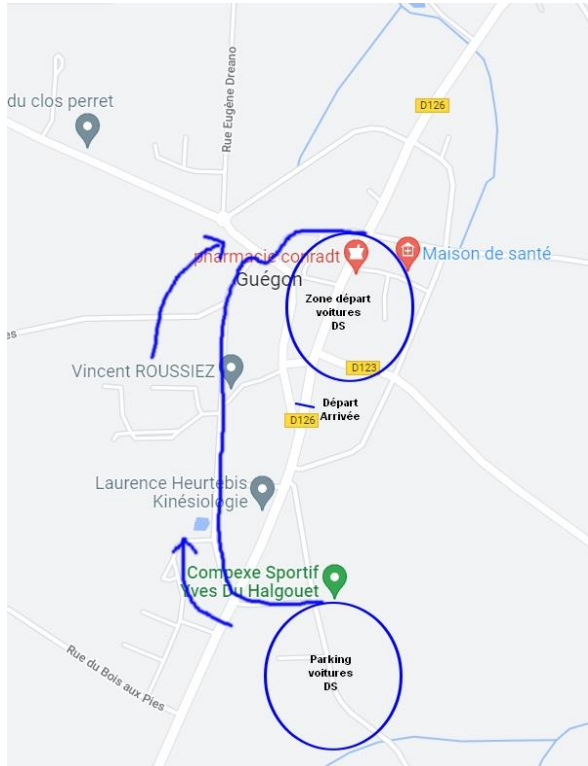
NATIONAL 1 ROUTE FEMMES <small>FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME</small>					
BREIZH LADIES	SPRINTER NICE METROPOLE	TEAM CENTRE VAL DE LOIRE FÉMININ	TEAM ELLES - GROUPEMA PAYS DE LA LOIRE	TEAM FÉMININ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	
TEAM FÉMININ CHAMBÉRY	TEAM GROUPE ABADIE LE BOULOU	TEAM MACADAM'S COWBOYS	UVCA TROYES	VC MORTEAU MONTEBENOIT	
NATIONAL 2 ROUTE FEMMES <small>FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME</small>					
C.S.M. PUTEAUX CYCLISME	DONNONS DES ELLES AU VELO - EVRY COURCOURONNES	LADIES CYCLING FORMATION	LADIES VENDÉE PIVETEAU BOIS	LANESTER WOMEN BRETAGNE SUD	
LYON SPRINT EVOLUTION	MARMANDE WOMEN DEVELOPPEMENT	OCCITANE CYCLISME FORMATION FÉMININ - EURINVEST	SPRINTEUR CLUB FÉMININ	TEAM BERTIN COGNAC	TEAM FÉMININ HAUTS DE FRANCE
TEAM VERN 35 FÉMININ	VELO CLUB ISLOIS TEAM STAMINA				

L'organisateur est libre d'inviter toutes équipes féminines françaises ou étrangères, dont la participation est fonction du genre de l'épreuve.

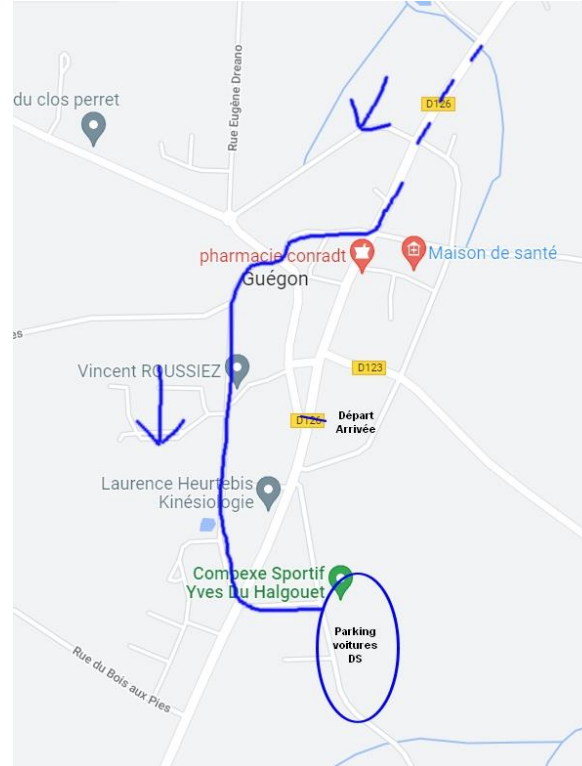
Distance	Pente moy.	Alt. la + basse	Alt. la + élevée	Dénivelé	3 tentatives par 1 personne
9,84km	0,0 %	36m	104m	68m	



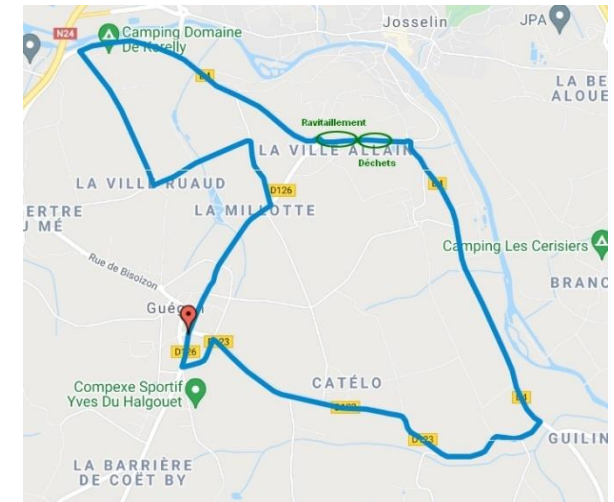
Accès départ depuis parking équipe



Dérivation fin de course véhicule



Zone verte et zone ravitaillement



ITINERAIRE	DIRECTION	KM PARCOURUS	KM A PARCOURIR	HORAIRE COURSE EN FONCTION DE LA MOYENNE HORAIRE (KM/H)				
				45	42	40	38	36
Départ fictif - Guégon - D126				9:30	9:30	9:30	9:30	9:30
D126 / rue Constant le Guennec - à gauche	à gauche							
rue Constant le Guennec / rue Joseph le Coq - à droite	à droite							
lieu dit Le Val houx / D4 - à gauche	à gauche							
Départ réel - Guégon - D4 (après 3,000 km)		0,000	96,000	9:35	9:35	9:35	9:35	9:35
Giratoire de la butte Saint Laurent - à gauche	à gauche	1,600						
Giratoire de la Ville Allain - en face	en face	2,300						
D724 - après le Camping de Kerrely	à gauche	3,950						
La ville Ruaud vers La Coudraie	à gauche	4,900						
La Coudraie - à droite	à droite	5,500						
D126 - à gauche	à gauche	5,950						
1er passage sur la ligne - Début du 1er tour		6,900	89,100	9:44	9:44	9:45	9:45	9:46
D126 / rue Constant le Guennec - à gauche	à gauche	7,100						
rue Constant le Guennec / rue Joseph le Coq - à droite	à droite	7,350						
lieu dit Le Val houx / D4 - à gauche	à gauche	9,700						
Giratoire de la butte Saint Laurent - à gauche	à gauche	11,600						
Giratoire de la Ville Allain - en face	en face	12,300						
D724 - après le Camping de Kerrely	à gauche	13,950						
La ville Ruaud vers La Coudraie	à gauche	14,900						
La Coudraie - à droite	à droite	15,500						
D126 - à gauche	à gauche	15,950						
2ème passage sur la ligne - fin du 1er tour		16,800	78,800	9:57	9:59	10:00	10:01	10:03
3ème passage sur la ligne - fin du 2ème tour		26,700	68,950	10:10	10:13	10:15	10:17	10:19
4ème passage sur la ligne - fin du 3ème tour		36,600	59,100	10:23	10:27	10:29	10:32	10:36
5ème passage sur la ligne - fin du 4ème tour		46,500	49,250	10:37	10:41	10:44	10:48	10:52
6ème passage sur la ligne - fin du 5ème tour		56,400	39,400	10:50	10:55	10:59	11:04	11:09
7ème passage sur la ligne - fin du 6ème tour		66,300	29,550	11:03	11:09	11:14	11:19	11:25
8ème passage sur la ligne - fin du 7ème tour		76,200	19,700	11:16	11:23	11:29	11:35	11:42
9ème passage sur la ligne - fin du 8ème tour		86,100	9,850	11:29	11:38	11:44	11:50	11:58
ARRIVEE - 10ème passage sur la ligne - Guégon - D126		96,000	0,000	11:43	11:52	11:59	12:06	12:15

CONTACTS ORGANISATION

Adresse et coordonnées :

Xavier Castel, Président

Tél: +33 6 37 66 60 85

E-mail : xavier.castel@bouclesguegonnaises.fr

Jacques Roturier, Responsable courses

Tél: +33 6 73 84 58 48

E-mail : courses@bouclesguegonnaises.fr

Site Internet : www.bouclesguegonnaises.fr



PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES
OFFICIELS





DIRECTION DES ACTIVITÉS SPORTIVES

COORDINATEUR ROUTE FEMMES

Brendan GICQUELLO

b.gicquello@ffc.fr
+33.(0)1.81.88.09.53

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux
<http://www.ffc.fr>